



TCF pour l'accès à la nationalité française

Année 2012

Qu'est-ce que le "TCF pour l'accès à la nationalité française" ?

Le "TCF pour l'accès à la nationalité française" a été spécifiquement conçu pour répondre aux nouvelles dispositions introduites par le ministère français de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les postulants à l'acquisition de la nationalité française.

Le "TCF pour l'accès à la nationalité française" comprend deux épreuves obligatoires :

- compréhension orale (30 questions). Durée de cette épreuve : 30 minutes. Modalité de passation : salle d'examen collective.
- expression orale (6 questions). Durée de cette épreuve : 15 minutes. Modalité de passation : entretien individuel avec un examinateur.

Votre attestation du "TCF pour l'accès à la nationalité française" n'est valable que pour un dossier de demande d'acquisition de la nationalité française par mariage ou par naturalisation. Vous ne pouvez pas l'utiliser pour intégrer, par exemple, une université française, ou pour constituer un dossier d'immigration pour le Québec.

Quel est le niveau requis pour les candidats à la nationalité française ?

À partir du 1er janvier 2012, les candidats à la nationalité devront prouver qu'ils maîtrisent le français au niveau B1 "oral" (c'est-à-dire dans les activités "écouter", "prendre part à une conversation", "s'exprimer oralement en continu") défini par le *Cadre européen commun de référence des langues*.

Pour le TCF, ce niveau B1 est atteint quand le candidat obtient conjointement :

- un score de 300 points minimum pour l'épreuve de compréhension orale ;
- une note de 6/20 minimum pour l'épreuve d'expression orale.

En cas de résultats insuffisants, puis-je me représenter au "TCF pour l'accès à la nationalité française" ?

Vous pouvez vous présenter autant de fois que vous le souhaitez au "TCF pour l'accès à la nationalité française". Vous devez, cependant, attendre deux mois entre chaque passation de TCF, quelle que soit la déclinaison concernée.

Puis-je me préparer aux épreuves du "TCF pour l'accès à la nationalité française" ?

Le "TCF pour l'accès à la nationalité française" ne suppose pas de préparation spécifique, toute pratique de la langue préparant a priori à la passation du test : radio, télévision, presse, conversation....

En combien de temps aurai-je mon attestation et où dois-je la retirer ?

Vous obtiendrez votre attestation trois semaines après la passation de votre "TCF pour l'accès à la nationalité française". Vous devrez retirer votre attestation directement dans le centre dans lequel que vous aurez passé les épreuves du "TCF pour l'accès à la nationalité française".

Quelle est la durée de validité de mon attestation du "TCF pour l'accès à la nationalité française" ?

Votre attestation a une durée de validité limitée de deux ans.

Puis-je être dispensé(e) du "TCF pour l'accès à la nationalité française" ?

Vous êtes dispensé de la passation du "TCF pour l'accès à la nationalité française" si vous êtes déjà titulaire :

- d'un diplôme français de niveau égal ou supérieur au niveau Vbis de la nomenclature des diplômes, c'est-à-dire le brevet des collèges, le CAP ou le BEP ;
- du DELF B1, ou du DELF B2, ou du DALF (C1 ou C2) ;
- d'une attestation en cours de validité du TCF généraliste complété d'une épreuve d'expression orale (sous réserve d'avoir obtenu au minimum le niveau B1 à la fois en compréhension orale et en expression orale) ;
- d'une attestation en cours de validité du TCF pour le Québec (sous réserve d'avoir obtenu au minimum le niveau B1 à la fois en compréhension orale et en expression orale).

Pour connaître les autres dispositifs d'évaluation du français, consultez le [site Internet du ministère français de l'Intérieur](#).

Comment prendre contact avec l'équipe du TCF ?

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le bureau du TCF du département évaluation et certifications du CIEP : télécopie : + 33 (0)1 45 07 60 24 ; courriel : tcf@ciep.fr

Où se renseigner et où s'inscrire ?

S'adresser à l'Alliance Française de Toulouse Midi-Pyrénées

*9 Place du Capitole
31000 TOULOUSE
Tél : 05.34.45.26.10
Fax : 05.34.45.26.11
E-mail : af.toulouse@wanadoo.fr*